

## Protéger un paysage remarquable à Beaurepaire

Lors de l'étude du PADD notre groupe s'est fermement opposé à l'urbanisation à Beaurepaire, laquelle prévoyait l'installation de la gendarmerie ainsi qu'un lotissement, notamment pour protéger un paysage remarquable dans une entrée de ville.

Qui n'est pas choqué en arrivant à Dourdan par Beaurepaire d'y voir que certains propriétaires sont prêts à se livrer à une urbanisation sauvage en déboisant un terrain, ensuite proposé à la location, et en partie utilisé à des fins de stockage d'épaves de voitures et autres détritiques ? Qui peut bien oser donner une telle vision de notre ville ?

Espérons que la loi contre les délinquants de l'urbanisation sauvage sera respectée et que les pouvoirs publics, dont la municipalité, y seront vigilants.

En ce qui nous concerne nous veillerons à ce que le nouveau PLU intègre des règles plus contraignantes pour la préservation des zones naturelles.

Comme pour l'intégration de la partie rurale de notre commune au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, et que la municipalité s'est engagé à mettre en œuvre, ce qui est bon pour Rambouillet ne peut qu'être bénéfique pour Dourdan. Formule qui n'est pas valable si nous nous référons à Etampes et son entrée de ville urbanisée « sauvagement » comme certains le souhaiteraient pour Dourdan.

L'intégration au PNR n'a pas qu'un objectif de préservation des paysages naturels ou agricoles d'une urbanisation massive, mais il s'agit de nous donner les moyens de créer des emplois et des richesses à partir de notre environnement tout en offrant une qualité de vie appréciable à nos habitants et habitantes.

Jean-Jacques Dulong, Romain Viteau, Brigitte Zins  
Conseillers municipaux